

ANNEE 2023

**SEANCE PUBLIQUE
DU 18 SEPTEMBRE 2023**

Délibération n°

2023076

Date de convocation : 14/09/2023

Date d'affichage : 21/09/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17

Pouvoirs : 6

Nombre de votants : 23

Vote : 23 (dont 6 pouvoirs)

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-trois, le 18 septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le jeudi 14 septembre 2023, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Yannick BASSIER, Frédéric ETCHEGARAY, Cédric BRESAC, Jean-Baptiste HALTY, M. Bernard COMBES, Philippe ENSALES, M. Mikel AMILIBIA, Christian GARRIGUES

Mmes Valérie RECARTE, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Laure TRÉMOUILLE, Céline FAYS.

Absents excusés : Bénédicte LARCEBEAU (pouvoir à Céline FAYS), Nathalie HARAN (pouvoir à Guénaël LE CAM), Emmanuelle DALLET (pouvoir à Valérie RECARTE), Marc PERRIER (pouvoir à Michel LAHORGUE), Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à Frédéric ETCHEGARAY), Maud BARRAL (pouvoir à Yannick BASSIER).

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA

**OJ n° 10 : Offre de concours financier pour le
remboursement des frais d'installation et de mise en
service d'un transformateur électrique**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire rappelle que la construction du programme Belatza a nécessité la construction d'un transformateur électrique permettant d'alimenter les logements et parties communes. La commune de Bassussarry a pris en charge le coût de cet équipement électrique mais il était convenu dès le dépôt du permis de construire que le groupe SAGEC, promoteur du programme, rembourse la collectivité des frais engagés.

Considérant l'accord du groupe SAGEC pour la prise en charge des frais d'installation et de mise en service d'un transformateur électrique chemin de Pétripaule,

Considérant l'offre de concours de la SAGEC d'un montant de 29 917,00€ HT,

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à accepter cette offre de concours.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

ACCEPTE

l'offre de concours d'un montant de 29 917,00€ HT, souscrite en vue de rembourser la commune de Bassussarry des frais liés à l'installation et à la mise en service d'un transformateur électrique chemin de Pétripaule.

Fait à Bassussarry, le 18 septembre 2023.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

